

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son **rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2020** attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs (CPME, MEDEF, U2P), représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2021 par le MEDEF en la personne de Jean-Luc RAUNICHER et la Vice-Présidence est assurée par la CGT-FO en la personne de Frédéric SOUILLOT.

Le **rapport annuel 2020 de l'AGFPN présente les événements importants de l'exercice**, et explique quels sont ses ressources, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les montants attribués aux 422 organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 3 différentes missions d'intérêt général), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branches).

RÉPARTITION DES CRÉDITS 2020 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP				
Organisations	Politiques menées paritairement mission n° 1	Participation aux politiques publiques mission n° 2	FESS et, animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales mission n° 3	TOTAL
Organisations syndicales de salariés	37 758 803 €*	1 712 996 €	42 035 392 €	81 507 190 €
Organisations professionnelles d'employeurs	37 909 979 €	1 240 445 €	-	39 150 425 €
TOTAUX	75 668 782 €	2 953 441 €	42 035 392 €	120 657 615 €

*Pour 2020, concernant le dispositif « négociations de branches PME », l'AGFPN n'a effectué aucun remboursement, les dossiers présentés étant irrecevables..

Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent plus de 121 millions d'euros bruts pour l'exercice 2020 (contribution des employeurs 0,016% et subvention de l'État). Les crédits issus de ces ressources ont été répartis dans leur intégralité auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN, soit **120 657 615 euros nets**.

La crise sanitaire et économique, suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à la pandémie COVID-19, a eu un impact sur le niveau des ressources de la collecte employeurs 2020. En effet, la collecte réelle de cette contribution perçue au titre de l'année 2020 a été de **88 723 744 euros** alors qu'elle avait été estimée, par les organismes collecteurs (ACOSS et CCMSA), à 101 880 000 euros pour le prévisionnel 2020 avant impact COVID-19, soit une baisse de 12,9% (montants bruts à répartir). Pour mémoire, la collecte réelle 2019 a été de 99 994 704€, soit une diminution des sommes encaissées et versées de 11,3% entre 2019 et 2020.

Le suivi régulier de ces collectes entre l'AGFPN et les organismes collecteurs a permis de sécuriser le maintien des acomptes prévisionnels 2020. Malgré la baisse effective de la collecte réelle, la répartition finale des crédits 2020 a pu dégager un solde positif à verser du fait de la marge prudentielle appliquée par l'AGFPN sur les acomptes prévisionnels.

Ce rapport ainsi que la synthèse du rapport sont publiés sur www.agfpn.fr

Jean-Luc RAUNICHER
Président de l'AGFPN